



Tél : 04-79-63-50-83

Fax : 04-79-63-51-54

## AU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.04.2014

Après lecture du compte rendu du précédent conseil municipal, Monsieur A. HUYNH, conseiller municipal, demande qu'à l'avenir les comptes rendus fassent apparaître les membres présents et le détail des votes.

**Investissements 2014** : M. le Maire informe le Conseil Municipal du détail des opérations d'investissement votées au budget primitif communal 2014 :

- remboursement emprunt en capital :	38 650 €
- bâtiment garderie-cantine :	20 000 €
dont solde des retenues de garantie pour 12 500 €	
- programme travaux en forêt :	11 470 €
- aménagement de la place :	222 000 €
- voies et réseaux :	25 000 €
- acquisition matériel :	4 800 €
- aménagement eaux pluviales « les combettes » :	5 000 €
- travaux école :	15 000 €
- salle polyvalente (traçage terrain badminton + mini-tennis) :	2 500 €
- opération non affecté (disponible) :	108 599 €

au budget eau sont financées les opérations suivantes :

- protection de la source de la Viplane :	30 720 €
o avec subvention de l'agence de l'eau :	12 930 €
o et du Conseil Général :	4 750 €

Le Conseil Municipal décide que cette opération sera réalisée cette année après visite sur place en présence de M. PUGNET du Conseil général de la Savoie prévue le 17 avril 2014.

- réfection du réseau de la Marine :	212 670 €
o avec subvention du Conseil Général :	32 680 €
valable jusqu'à l'automne 2015	

Sur proposition de M. le Maire, ce projet fera l'objet d'une étude plus approfondie notamment une éventuelle connexion au réseau de Trévignin si financièrement moins onéreuse.

D'autre part, la CALB dans l'étude en cours sur les ressources en eau du bassin versant est à même de financer un diagnostic réseau permettant de cibler les tranches à renouveler en priorité.

Le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 10 425,60 € de l'entreprise SEMG concernant le remplacement du coffret de commande électrique et divers équipements à la station de pompage des Coutens permettant le fonctionnement simultané des deux pompes qui alimentent le réservoir du Marterey au lieu d'un fonctionnement alternatif.

Cette option présente l'avantage de diminuer la quantité d'eau provenant du réservoir de la Meunaz notamment en période de turbidité imposant l'utilisation d'eau provenant du pompage des Massonnats et facturée à la commune.

**Aménagement de la place** : M. le Maire donne au Conseil Municipal le détail du montage financier de cette opération :

- Crédit budget primitif 2014 :	222 000 €
- A payer en 2014 :	
○ marché EIFFAGE :	210 000 €
○ supplément accès garage :	1 201 €
○ béton désactivé + rampe salle polyvalente :	2 563 €
○ accès garderie :	1 935 €
○ réfection des escaliers :	6 588 €
○ hausse du niveau estimatif :	5 000 €
○ réfection de la route :	6 000 €
	<hr/>
<b>Total :</b>	<b>233 287 €</b>

(Soit un dépassement de 11 287 € à prendre sur le crédit des opérations non affectées).

- Subvention perçue en 2013 :	36 812 €
- Subvention FDEC 2014	16 796 €
- Subvention attendue fin 2014 <i>dans le cadre du mini- contrat de développement</i>	40 000 €
	<hr/>
	<b>93 608 €</b>

Le Conseil Municipal est favorable au marquage des places de stationnement du parking du cabinet médical à réaliser en même temps que le marquage de la place du Monument.

**Indemnités de fonction des élus** : le Conseil Municipal fixe l'indemnité du Maire et celle des adjoints, tel que prévu par les textes, au taux maximum pour la strate des communes de 500 à 1000 habitants.

**A.C.EJ** : M. le Maire donne le compte rendu de la réunion du 10 avril relative à la réforme des rythmes scolaires.

Dans la mesure où l'application de cette réforme est prévue à la rentrée scolaire de septembre 2014, le Conseil Municipal est favorable à ce que l'A.C.E.J coordonne sa mise en place selon des critères préalablement définis (embauche d'un coordinateur et des intervenants, responsabilités, etc...).

Le Maire précise qu'il proposera l'apprentissage de la langue anglaise sous forme ludique. Quelque soit l'activité proposée, il sera nécessaire de faire appel à six intervenants pour notre école représentant un coût élevé pour les finances communales.

**Commission communale et intercommunale des impôts directs** : le Conseil Municipal charge le Maire de transmettre à la Division Départementale des Finances Publiques une liste de contribuables appelés à siéger auprès de ces commissions.

**Accessibilités des bâtiments publics** : le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, est favorable à l'établissement d'un diagnostic accessibilité pour les bâtiments Mairie et Ecole par un organisme agréé (montant 1000 € H.T).

**Epareuse** : M. le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel communal acquis en 1991 nécessite des réparations trop coûteuses pour sa remise en état. Il fait part de la possibilité offerte par la CUMA de Saint-Offenge qui a le projet d'acquérir ce type de matériel pouvant être loué selon un prix horaire. Le Conseil Municipal autorise le Maire à adhérer à cette possibilité (M. Christian MASSONNAT vote contre).

**Aménagement du chemin rural des Tires** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne donne pas suite à la demande formulée par M. et Mme Frédéric BALSOLLIER qui sollicitaient la poursuite de l'aménagement du chemin précité afin d'éviter le passage de véhicules sur sa propriété. Le Maire précise que les permis de construire ont été délivrés avec servitude de passage notariée.

**Commerce ambulant** : le Conseil Municipal est favorable à la délivrance d'un emplacement à installer au chef-lieu pour exercer le commerce de pizza un soir par semaine après 18h00.

**Ecole** : M. le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de menuiserie qui seront prochainement réalisés : aménagement de meubles de rangement, bancs, pose de panneaux de liège).

Un devis sera établi pour le changement des stores fréquemment hors service. La construction éventuelle d'un préau dans la cour nord sera également à l'étude.

**Matériel de sonorisation** : le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une sono mobile pouvant être utilisée à la salle polyvalente lors des réceptions.

**Fleurissement de la commune** : le Conseil Municipal maintient le fleurissement de la commune avec l'entreprise Lamberlin.

**Questions diverses :**

Monsieur FAVRIN Michel renouvelle sa demande de limitation de vitesse au village de la Marine. Il lui est répondu qu'à ce jour rien n'est engagé, qu'un inventaire des endroits dangereux sera réalisé et qu'un conseil sera demandé auprès de Monsieur PUGNET, chargé des routes au Conseil général de La Savoie ;

Madame COLOMBANI sollicite la mise en place d'un miroir à l'intersection de la route des mermoz avec la route de la verdasse. Il lui est répondu que la pose de d'un miroir est interdite hors agglomération, confirmation sera demandée à Monsieur PUGNET

Elle demande également la possibilité de réserver les tickets de cantine garderie par internet. Après avoir pris connaissance du fonctionnement actuel de la délivrance de tickets, (permanence, vente en Mairie) il est admis qu'il ne sera pas apporté d'évolution au système.

Un devis sera établi pour mise en place d'enrobé sur le trottoir bordant la route départementale route du chef- lieu direction les Collombs.